

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 590

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 20

À la seconde phrase de l'alinéa 123, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.